

REGLEMENT CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE MUSÉE D'ART MODERNE DE CÉRET

À partir du 7 décembre 2024 jusqu'au 31 août 2025

Pour accompagner l'exposition, le Musée d'art moderne de Céret invite les publics adultes et adolescents à parcourir Céret sous la forme d'un **rallye photo** (concours de photographies numériques) organisé du 7 décembre 2024 au 31 août 2025.

Il s'agit, avec un appareil photo ou un smartphone, de capturer les paysages et instants de vie de la ville et de réaliser des clichés sur l'une des thématiques proposées : **Festivités, paysages de Céret, musée, portraits.**

Deux catégories seront ouvertes : Adolescents (12-17 ans) et Adultes (18 ans et plus).

Une photographie est autorisée par participant au choix dans l'une des quatre thématiques proposées.

À l'issue de ce concours, les photographies retenues seront exposées dans la salle du belvédère du musée et les gagnants se verront récompensés.

X A QUEL MOMENT ?

7 décembre 2024 au 31 août 2025 un rallye photo sur la ville de Céret.

Ce rallye photo est un concours de photographies numériques. Un smartphone ou un appareil photo numérique sont vos outils de jeu. Aucun appareil ne sera prêté aux participants.

Toute photographie doit obligatoirement être prise durant la période définie : du 7 décembre au 31 août 2025.

X COMMENT ? C'est simple !

Nous vous proposons de **partir à la découverte de la ville de Céret.**

THEMATIQUES PROPOSEES :

- **Festivités**
- **Paysages de Céret**
- **Musée**
- **Portraits**

Article 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PARTICIPATION

Le Rallye Photo est **gratuit et ouvert aux adolescents (à partir de 12 ans et jusqu'à 17 ans, sous la responsabilité d'un adulte) et adultes (à partir de 18 ans)** à l'exclusion des membres du jury.

La participation des mineurs est soumise à une autorisation parentale, à demander par mail au service des publics : **service.educatif@musee-ceret.com.**

Les inscriptions sont nominatives. Chaque participant s'engage à réaliser lui-même la photographie prise durant le rallye : **Il doit obligatoirement en être l'auteur.**

La participation au concours ne fait l'objet d'aucune inscription préalable.

Elle implique l'adhésion totale des participants aux termes et conditions du règlement. **Les participants s'engagent à respecter le règlement sous peine d'être disqualifiés.**

Article 2 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au Rallye Photo est **gratuite**.

Pour participer au concours, les clichés devront être envoyés au **format numérique JPEG** à l'adresse mail suivante : service.educatif@musee-ceret.com

Les photos devront être renommées avec le prénom, nom de famille et la thématique choisie (*exemple : Marie Dupon, festivités*)

Les fichiers envoyés devront être accompagnés des éléments* suivants :

- **Nom**
- **Prénom**
- **Âge du participant**
- **Code postal**
- **Numéro de téléphone**
- **Adresse e-mail**

**Ces informations confidentielles ne seront pas communiquées à des tiers et ne seront pas utilisées en dehors du Rallye Photo Julia.*

Article 3 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET USAGE POSSIBLE DES PHOTOGRAPHIES

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il a réalisées dans le cadre du rallye, conformément au code de la propriété intellectuelle.

Cependant, il autorise les organisateurs, à savoir le Musée d'art moderne de Céret, à utiliser ses images à des fins de promotion, sur quelque support que ce soit (Site internet, affiche...). Les œuvres seront toujours utilisées avec mention du nom de l'auteur mais elles sont déclarées sans valeur commerciale, **en aucun cas il ne sera versé aux participants des droits d'auteur.**

Article 4 : RESPONSABILITÉS ET DROITS A L'IMAGE

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur les photos présentées. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les participants garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés.

Le Musée d'art moderne de Céret décline toute responsabilité concernant les réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées.

Article 5 : DELIBERATIONS DU JURY

Le jury du Rallye Photo est composé de plusieurs personnes :

- ✓ Personnel du musée,
- ✓ Professionnels de la photographie et d'amateurs.

Les photographies sont jugées sur :

- ✓ La composition et la qualité de la photographie ;
- ✓ La créativité,
- ✓ La mise en scène,
- ✓ La recherche
- ✓ L'impression générale
- ✓ Le respect de la thématique.

Les photos lauréates (les 3 premières photos de chaque catégorie) seront récompensées par de nombreux lots culturels et seront également exposées lors de l'évènement final dans la salle du belvédère au Musée d'art moderne de Céret.

Article 6 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les participants.

Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du participant.

Pour tout renseignement complémentaire, **vous pouvez contacter le service des publics du Musée d'art moderne de Céret au 04 68 87 97 34.**

Article 7 : DONNEES INFORMATIQUES

Conformément au Règlement Général sur la protection des données (RGPD), les informations nominatives recueillies dans le cadre du Rallye Photo 2024 sont traitées conformément à la « Loi Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et ses modifications ultérieures ainsi qu'au règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD / GDPR) entré en application le 25 mai 2018.

Tous les participants au concours disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Toute personne ayant déposé ses coordonnées peut à tout moment extraire son nom du fichier sur demande écrite. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée au service des publics.